

## L'AUTORITE

### L'origine du pouvoir civil (suite).

L'autorité peut venir de Dieu de deux manières : par un acte spécial, distinct de la création et de la Providence dans l'ordre naturel ; et c'est ainsi que l'Eglise l'a reçue de Jésus-Christ, de l'Homme-Dieu, son fondateur et son Chef ; — ou bien elle émane de Dieu, par la nature même des choses dont il est l'auteur ; c'est dans ce sens que le pouvoir civil a sa source première en Dieu, principe et cause de la nature humaine ; de ses tendances, de ses aptitudes, de ses besoins, lesquels, nous l'avons vu demandent le pouvoir comme élément essentiel de toute société.

Il faut aussi distinguer avec soin entre l'origine primitive et générale du pouvoir, et son origine secondaire et spéciale dans ceux qui en sont les dépositaires. Ni les Saintes Ecritures, ni les Souverains Pontifes, ni les Pères ne disent : “ Il n'y a point de roi qui ne vienne de Dieu, ” mais parlant de l'autorité elle-même, sans considérer la personne en qui elle réside, ni les formes diverses de gouvernement, ils déclarent “ qu'il n'y a point de pouvoir qui ne vienne de Dieu. *Omnis potestas a Deo.* ” (ROM. XIII).

Commentant ces dernières paroles de l'Apôtre, St-Jean Chrysostôme établit avec une admirable lucidité, le sens de la thèse catholique. “ Que dites-vous, ô Apôtre ? Tout prince est donc constitué de Dieu ? — Je ne dis pas cela, puisque je ne parle d'aucun prince en particulier, mais de la chose elle-même. Qu'il y ait des gouvernements, que les uns commandent et que les autres obéissent, pour que le monde, pour que les peuples ne soient point livrés à un téméraire hasard, comme les flots de la mer, je dis que c'est une institution de la sagesse divine. L'Apôtre ne dit pas : il n'y a pas de prince qui ne vienne de Dieu ; mais parlant de la chose elle-même, il dit : il n'y a pas de puissance si ce n'est de Dieu. ” (HOM. XXVIII).

Enfin, en déclarant que le pouvoir est de droit divin, l'Eglise n'entend pas donner à ce pouvoir une souveraineté sans bornes, ni qu'il faille respecter tous ses actes comme émanant de Dieu. L'autorité vient de Dieu, mais non l'exercice de l'autorité ; tombant dans le domaine de la liberté, celui-ci peut dégénérer en tyrannie et devenir illicite.